

SÉCURITÉ INCENDIE : RECYCLAGE REMISE À NIVEAU SSIAP 3

Objectif général	Répondre à l'obligation réglementaire de maintien des acquis, conformément à l'arrêté du 02 mai 2005 modifié
Objectifs pédagogiques	Maintenir les connaissances théoriques et pratiques nécessaires à la validité de la qualification, pour l'emploi dans la fonction
Objectifs opérationnels	Être capable d'assurer la sécurité des personnes et des biens lors de la tenue du poste
Contenus	▪ DOCUMENTS ADMINISTRATIFS ○ Connaître et mettre à jour les documents administratifs ▪ COMMISSIONS DE SECURITE ○ Rappels sur la composition et le rôle des commissions de sécurité ▪ REGLEMENTATION ○ Évolution des textes réglementaires ▪ NOTION DE DROITS CIVIL ET PENAL ○ Les codes civil et pénal ▪ FONCTION MAINTENANCE ○ Les contrats de maintenance des installations de sécurité ▪ ETUDE DE CAS ○ Analyse d'un projet de construction et d'aménagement ou réaménagement dans l'existant. ▪ ACCESSIBILITE DES PERSONNES HANDICAPEES ○ Mise en application des obligations réglementaires en matière d'accessibilité aux handicapés dans les ERP au sens de la loi du 11/01/2005 ▪ ANALYSE DES RISQUES ○ Identifier les situations de risques de déclenchements d'incendies et accidents corporels. ▪ MOYENS DE SECOURS ○ Évolution des textes règlementaires. ▪ ORGANISATION D'UN SERVICE DE SECURITE INCENDIE ○ Gestion du personnel et des moyens du service
Durée/Horaires	35 heures soit 5 jours. 8h30/12h30 – 13h15/16h15
Méthodes pédagogiques	Alternance de partie théorique et pratique Participatives et actives
Matériels pédagogiques et techniques	Matériel informatique - Écran Numérique Interactif Plateau technique équipé (PC Sécurité opérationnel) Générateur de foyer écologique à gaz, extincteurs Solution de réalité augmentée XR Fire Trainer Système de vote QUIZZBOX
Méthode de validation	La présence à l'ensemble des séquences programmées à la formation est obligatoire.
Documents remis	Délivrance d'un diplôme par équivalence lors de la première remise à niveau pour les titulaires de la qualification ERP/IGH 3. Délivrance d'une attestation de maintien des connaissances conforme à l'annexe XII de l'arrêté du 02 mai 2005. Délivrance d'une attestation de formation.

Public concerné	Les personnes possédant une qualification de chef de service de sécurité incendie ayant dépassé la date anniversaire du recyclage ou ne pouvant pas justifier de 1607 heures d'activité de l'emploi durant les 36 derniers mois. Les titulaires du diplôme ERP/IGH3
Prérequis	SSIAP3, d'une équivalence, ou du diplômes ERP/IGH 3 PSC1 datant de moins de 24 mois ou PSE1 ou SST Valides. Justifier d'une aptitude médicale conforme à l'annexe VII de l'Arrêté du 02/05/2005 modifié.
Effectif par session	Minimum 04 personnes – Maximum 12 personnes Le maintien de la session ne se fera que si le nombre minimum de participants est atteint. Dans le cas contraire, elle sera déplacée sur une autre période ou annulée.



Programme de Formation

ADM-PR5-1 V2 06/24

Équipe pédagogique	
Éric BODET	<u>Formateur & Responsable Pédagogique</u> ○ SSIAP1, 2 et 3 (Initial, Recyclage, Remise à Niveau), ○ EPI Manipulation Extincteur et Évacuation, ○ Toutes formations "incendie" types J et U sur demande ○ Habilitations Électriques ○ Titre Professionnel d'Agent de Sûreté et de Sécurité Privée (TP A2SP)
<i>Pour des raisons indépendantes de notre volonté (maladie, indisponibilité etc..) de nos formateurs permanents, nous pouvons être amené à sous-traiter des heures de formations par des vacataires répondant à toutes les exigences réglementaires et respectant notre cahier des charges en matière de qualité.</i>	